

Réunion du 9 janvier 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2017/015 - 33010 - Fonds de solidarité pour le logement
Evolution du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le
Logement**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les modifications apportées au règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement concernant l'évolution de sa gouvernance avec une gestion portée par la mission insertion et emploi et la mise en œuvre d'un comité stratégique des financeurs du FSL donnant un avis sur l'affectation budgétaires des différentes prestations du fonds, l'habilitation des organismes agréés et financés dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement. Le règlement intérieur ainsi modifié est annexé à la présente délibération ;
- décide que son entrée en vigueur s'effectue à compter du 1er janvier 2017.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170109-lmc1106984-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/01/17